

ABONNEMENTS

CANADA ET ETATS-UNIS.

Seize mois.....	\$2.00
Un an.....	\$1.50
Huit mois.....	\$1.00
Six mois.....	\$0.75
Quatre mois.....	\$0.50
Le numéro.....	3cts

L'abonnement est strictement payable d'avance.

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES"

ANNONCES

ère insertion par ligne.... 1 cc
Insertions subséquentes.... 5 6

Les annonces à long terme seront publiées à des conditions avantageuses

Pour pouvoir discontinuer de recevoir le journal, il faut donner un avis d'au moins quinze jours avant l'expiration de son abonnement et avoir payé tous les arrérages.

J. P. TARDIVEL, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR EN CHEF Bureaux et Ateliers : 96 RUE ST-JOSEPH ST-ROCH. ADMINISTRATEURS, L. Drouin et Frère.

QUEBEC

VENDREDI 31 OCTOBRE, 1884

La troisième usurpation

(Du Journal de Rome)

Le Pape porte trois couronnes : celle du roi temporel des Etats dévolus à l'Eglise par dessein providentiel et par légitime possession.

Celle du roi spirituel de toutes les consciences rachetées par le Christ, la couronne du Vicaire de Jésus-Christ, roi des fidèles, la couronne du primat de tous les primats du patriarche des patriarches.

Celle, enfin, d'évêque de Rome, patriarche d'Occident.

En 1870, le roi du Piémont usurpa la couronne du roi temporel, spolia l'Eglise de son légitime domaine et renversa l'ordre providentiel qui, depuis les premiers siècles, assurait la dignité et la sécurité du successeur de Pierre.

Depuis 1870, le gouvernement ne cessa d'usurper sur la couronne du roi spirituel de la catholicité, empiétant sans cesse sur ses attributions souveraines, le gênant de toute manière dans l'exercice de sa suprématie sur toutes les églises.

En 1884, le 28 septembre, par un acte d'oppression éclatante, le pouvoir civil, intrus à Rome, a procédé à la troisième usurpation : il a solennellement attenté au droit de l'évêque de Rome, et empêché l'exercice de son ministère. On en a lu la première nouvelle dans notre précédent numéro.

L'instrument de cette usurpation a été un fonctionnaire subalterne, un directeur d'hôpital. Mais l'autorité civile s'est empressée de revendiquer la responsabilité de l'attentat en félicitant la subalterne d'avoir arrêté, au seuil d'un lazaret, le représentant de l'évêque de Rome, le vicaire-général de Sa Sainteté, un cardinal de la sainte Eglise Romaine.

Ce n'était pas assez : il fallait ériger en théorie et en doctrine cet acte, qu'on pouvait d'ailleurs regarder comme l'excès de zèle et la maladresse d'un employé ; le pro-syndic qui ne recule devant aucune complaisance à l'égard des maîtres qu'il sert, s'est chargé de la besogne.

Il a adressé à l'Em. Cardinal Vicaire une lettre aussitôt rendue publique contre toute convenance et qui fourmille d'erreurs volontaires ou non.

Cette lettre consacre la troisième usurpation commise par le pouvoir civil sur le droit de l'évêque de Rome.

Le pro-syndic reconnaît que la commune a assuré le service religieux à l'intérieur du lazaret de Sainte-Sabine, et il déclare en même temps que l'aumônier ne peut en aucune manière communiquer avec l'Ordinaire !

Voilà donc un prêtre séquestré de toute relation avec son chef immédiat ; un prêtre

devenu isolé, mais, pour ainsi dire, et contre son gré, en état de schisme !

Enfin, l'Ordinaire de Rome, le représentant direct du Pape, voit imposer à son ministère des limites arbitraires, établies par l'autorité civile. Il y a une barrière, un obstacle entre l'Ordinaire du diocèse romain et ceux de ses enfants qui ont le plus urgent besoin de son assistance.

Ces obstacles sont arbitraires ; ils ne se sont jamais élevés entre la charité du cardinal Sanfelice et son peuple de Naples. Ils ne se sont pas élevés un seul jour entre l'archevêque de Gènes et les cholériques de cette ville.

Le gouvernement piémontais reconnaît les droits des évêques partout, en toute ville ; il le dénie à un seul, à l'évêque de Rome, au primat de tous les évêques, à l'évêque suprême. Il a fait exception pour le Pape et son vicaire, parce que c'est le pape, afin de marquer sa volonté de consommer toutes les usurpations les unes après les autres, et d'étrangler, même dans le moindre détail, la liberté pontificale.

Un journal ministériel espère ironiquement, avec cette hypocrisie qui a accompagné les attentats piémontais en tous leurs degrés, que la lettre du pro-syndic fera disparaître toute trace d'un "déplorable malentendu."

En effet, il n'y a plus de malentendu ; la chose est claire, et la troisième usurpation est évidente.

L'évêque de Rome est entravé en son ministère ; le pouvoir civil interromp ses rapports avec un prêtre qui lui est subordonné. Les malades du lazaret municipal sont séquestrés de toute relation avec leur Père spirituel.

L'émotion est grande à Rome.

Elle sera grande aussi dans l'univers catholique.

La triple iniquité se trouve consommée.

Voici maintenant le récit détaillé de cet odieux attentat :

Le 28 septembre, l'éminentissime cardinal vicaire de Sa Sainteté, remplissant au nom du Pape, évêque de Rome, les fonctions de son sublime ministère, était allé visiter le lazaret militaire de Sainte-Croix. L'officier directeur de cet hôpital fit à l'éminentissime cardinal vicaire l'accueil dû à l'évêque, en vertu de ce droit, supérieur à toute loi politique et à tout règlement, qui donne à l'Ordinaire du diocèse libre accès auprès des prisonniers et des malades, étant ministre de pardon et de consolation.

Les officiers ont compris cela, et ils se sont empressés de faire au cardinal les honneurs de leur triste domaine.

Un soldat du 1er bersaglieri se trouvait en cet hôpital militaire, et l'éminentissime cardinal voulait lui-même l'assister, tout en instituant un chapelain et un culte régulier dans un lazaret destiné à abriter les victimes d'un mal si soudain et si funeste.

L'éminentissime cardinal put donc installer

en ces fonctions de dévouement jusqu'à la mort Mgr Zanni, qui s'était effort pour soigner les cholériques. En même temps, grâce à l'obligeance de l'officier directeur, Son Eminence disposa les objets nécessaires au culte, qu'elle avait apportés avec, et elle donna au pauvre soldat malade les plus charitables encouragements, en même temps que sa bénédiction pastorale.

Le malheureux, grâce à la charité de l'éminentissime vicaire, mourut le soir même à 7 heures, entre les bras de l'aumônier à peine installé, et réconcilié avec Dieu !

L'éminentissime Paroceli avait pu sauver une âme !

Bien que l'heure fût avancée, pris par un sentiment d'admirable délicatesse, l'éminentissime vicaire ne voulut pas que le jour s'achèverât sans qu'il eût rendu aux malades du lazaret municipal le devoir qu'il venait de rendre au lazaret militaire.

A Sainte-Sabine, un aumônier était déjà installé, un de ces vaillants Pères Camiliens qui veulent être partout où l'on souffre, partout où l'on meurt. C'était un droit de plus pour l'Ordinaire du diocèse, qui doit pouvoir communiquer à toute heure avec les prêtres qui, en toutes les œuvres auxquelles ils sont délégués, sont ses émissaires et ses mandataires.

Arrivé à Sainte-Sabine, l'éminentissime cardinal fut arrêté à la porte par le docteur Placidi, directeur de l'hôpital.

L'éminentissime cardinal fit valoir des négociations à ce sujet ouvertes avec le professeur Toscani, directeur municipal du service d'hygiène, et qui ne laissaient aucun doute sur une autorisation, qu'on n'avait d'ailleurs demandée, malgré le droit formel de l'évêque, que pour prévenir tout malentendu. Le docteur Placidi fit téléphoner à la municipalité pour contrôler (!!) la parole du cardinal.

Le professeur Toscani, étant absent, ne put donner à l'éminentissime cardinal le certificat de véracité dont avait besoin, paraît-il, la conscience du docteur Placidi ! Mais ce docteur prit sur lui, bien qu'il eût reçu l'ordre du municipe d'agir comme il entendrait, de fermer définitivement la porte du lazaret, d'interdire l'accès auprès des malades au représentant du Pape, à celui qui exerce les fonctions d'évêque de Rome, au cardinal vicaire.

La charité est permise à Naples au cardinal Sanfelice, à Gènes à Mgr l'archevêque, à Rome, elle est permise au cardinal-Vicaire dans les hôpitaux militaires ; mais elle lui est interdite dans ceux qui dépendent de l'autorité civile.

Un tel fait, si étrange, si barbare, eût été impossible dans aucun pays, même livré à l'hérésie, à la franc-maçonnerie. En France, on a pu chasser en temps ordinaire les aumôniers des hôpitaux : on les a rappelés en temps d'épidémie ; mais jamais on n'eût songé, à Marseille, à Toulon, à Paris, à fermer à l'évêque la porte d'un lazaret !

Quel musulman défendrait au cardinal

Lavigerie d'assister les cholériques d'Algérie ou de Tunis ?

Il n'est pas de barbares, pas de Chinois, qui contestent aux missionnaires le droit de risquer leur vie pour consoler les mourants et de braver la contagion pour reconforter les âmes !

Mais à Rome, en cette sainte ville de Rome, cela est devenu possible.

On conteste au Pape le droit d'ouvrir un hôpital à ses frais.

On conteste à son éminentissime vicaire le droit d'assister les agonisants dans le lazaret municipal !

Ce simple fait crie haut pour indigner, non-seulement la catholicité, mais la civilisation entière. Il prouve quelle est la liberté du Pape dans la Rome des Italiens.

PAROCHIALE

En publiant la dernière Encyclique de Léon XIII, ordonnant des prières durant le mois d'octobre, le savant et courageux évêque de Grenoble, France, Mgr Fava, établit la parallèle suivant entre la franc-maçonnerie et le choléra :

" Par une Encyclique, datée du 30 août 1884, Notre Saint-Père le Pape invite le monde catholique à prier la Sainte Vierge, pendant le mois d'octobre prochain, ainsi qu'on l'a fait durant le mois d'octobre de l'année dernière, pour obtenir, par son intercession, la cessation de deux fléaux : la franc-maçonnerie et le choléra.

" Cette rencontre de la maçonnerie et du choléra, dans une lettre pontificale, nous frappe : disons un mot de l'un et de l'autre.

" La maçonnerie s'attaque aux âmes ; le choléra au corps.

" Ennemie du Christ, la maçonnerie arrête la circulation du sang divin chez les chrétiens qu'elle attire à elle, et qu'elle arrache à leur auguste chef. Est-ce que Jésus-Christ, en effet, n'a pas dit : " Si vous ne mangez ma chair et ne buvez mon sang, vous n'aurez pas la vie en vous ? "

" De son côté, le choléra fait cesser aussi la circulation du sang dans le corps humain ; il le refroidit et le glace.

" En quelques heures il renverse un homme plein de santé, le décompose et le tue.

" De même, il suffit à la maçonnerie de quelques heures pour faire d'un profane, un magicien d'un catholique, un excommunié. Tel homme qui était jusque-là demeuré fidèle à Dieu et à l'Eglise, qui avait écoulé sa conscience et refusé de vendre son âme pour un vil intérêt, pour un avancement qu'on lui offrait, pour un motif quelconque dont on se servait comme d'appât, en vue de l'attirer dans la secte, cet homme entre dans une loge et y prête l'abominable serment qu'on exige de lui, pour devenir simple apprenti : c'est fait. En quelques heures, de chrétien il devient un renégat, un apostat, un excommunié,

homme livré à Satan pour l'éternité, si, par le repentir, il ne revient au Christ et à son Eglise.

"C'est de l'Asie que vient le choléra : il va de pays en pays, il envahit les continents, où s'arrêtera-t-il ?

"De même, la maçonnerie sortie de l'Italie, de l'Angleterre, a envahi la France, l'Allemagne, l'Europe toute entière. Elle est allée de rivage en rivage. Colportée par ses commis-voyageurs, ses capitaines au long cours, ses armées, où s'arrêtera-t-elle ?

"Partout où passe le choléra, il y fait le désert. Les oiseaux du ciel, chassés par l'air empesté de ses miasmes, se hâtent de fuir.

"Partout où règne la maçonnerie, la discordance arrive avec son long cortège de maux, avec la ruine, car "tout royaume divisé en lui-même, a dit le Sauveur, périra." De cette terre ainsi désolée, bientôt sont chassées les congrégations religieuses, ces filles du ciel, et l'Eglise elle-même y souffre, faute d'air pur et libre ; la maçonnerie est un choléra moral.

"Le choléra jette l'effroi sur son passage, il glace, non-seulement le corps, mais aussi les cœurs. Les parents, les amis, les voisins s'en vont, loin du foyer de la maladie, l'égoïsme s'étend partout.

"Est-ce que la maçonnerie n'effraie pas aussi ? Un maçon aime-t-il à être reconnu comme tel ? Est-ce que les loges ne s'efforcent pas de se cacher, de se dissimuler, de se voiler, sachant bien qu'elles font peur aux honnêtes gens.

"La maçonnerie éloigne d'elle, par sa nature, ce qui est vraiment chrétien, et souvent il a suffi qu'un homme fût connu comme membre de la secte, pour voir ses parents, ses amis, ses meilleures connaissances fuir sa demeure, comme si elle était une maison contaminée.

"Quand le choléra envahit une ville, les magasins se ferment, les cloches cessent de sonner pour les morts, on ne porte plus les morts à l'église, il y a partout sur les fronts et sur les figures un air de tristesse et de découragement.

"Ne voit-on pas pareils phénomènes là où commande la maçonnerie ? Le commerce y devient difficile, parfois impossible pour les catholiques. Les maisons discréditées par la délation, par l'injustice, par l'égoïsme de la secte, se ferment. Des hommes qui pouvaient aspirer à la fortune, à une fonction élevée, sont rejetés et ruinés par le fait de la maçonnerie, eux et leurs familles. Là aussi cesse le son des cloches, là se voient ces enterrements civils, lugubres comme ceux des pestiférés ; là il n'y a de saluts, de poignées de mains, de sourires que pour les frères et amis. En dehors, on est triste, et l'on se croirait en pays ennemi."

Le caractère chrétien de l'Ecole

L'ETAT ENSEIGNANT UNE ABSURDITÉ.
(D'après la *Civiltà Cattolica*.)

Voici le résumé substantiel et très exact d'un article de la *Civiltà Cattolica*, fondée par Pie IX en 1850 et rédigée par les pères jésuites de Rome. L'article est de date assez ancienne, puisqu'il se trouve inséré dans le 1er volume de la revue ; mais il

vient encore aujourd'hui à propos, et ne saurait manquer de paraître nouveau à certains esprits plus habitués, comme nous avons déjà dit ailleurs, à se faire une idée de l'Ecole d'après les théories libérales du jour qu'à la considérer à la lumière des principes philosophiques et de l'enseignement traditionnel, ou de la pratique constante de l'Eglise. C'est encore une autorité à ajouter à tant d'autres en faveur de la thèse : *L'Etat hors de l'Ecole*. Nous prions tout spécialement l'ami de la *Vérité* de vouloir bien peser les paroles si nettes et si graves de la *Civiltà Cattolica*.

Ceux qui désirent voir avec quelle scrupuleuse exactitude notre analyse reproduit la pensée et souvent jusqu'à la traduction littérale de la phraséologie de l'auteur, n'auront qu'à se porter à l'article intitulé : *Théorie sociale sur l'enseignement*, 1er vol. de la *Civiltà Cattolica*, 1850.

On comprendra pourquoi nous donnons ici une analyse toute sèche, sans réflexions ni commentaires : la pensée de l'auteur n'en ressortira que mieux.

Le lecteur de bonne foi verra tout de suite qu'il s'agit ici d'une doctrine qui s'impose à la raison, au simple bon sens—

L'enseignement n'étant que la communication de la vérité, le droit d'enseigner suppose la connaissance de la vérité ; et ce droit sera plus ou moins grand, selon que la connaissance de la vérité est plus ou moins certaine et complète.

Ainsi, le droit d'enseigner sera nul dans celui qui ignore complètement la vérité ; il sera douteux dans celui qui ne connaît la vérité que d'une manière incertaine ; il sera inaliénable dans celui qui, avec la connaissance certaine et complète de la vérité, a reçu le devoir, la mission de la communiquer.

Le droit absolu d'enseigner ne se trouve essentiellement qu'en Dieu qui seul peut dire par nature : *Je sais* ; comme seul il peut dire : *Je suis*.

Quiconque reçoit de Dieu communication certaine de la vérité, reçoit en même temps le droit de l'enseigner. Et si à ce droit vient s'ajouter le devoir, la mission d'enseigner, on se trouve en présence d'un droit inaliénable. Or, Dieu a communiqué la vérité à nos premiers parents avec le don de la parole qui doit passer du père à l'enfant.

De là le droit et le devoir des parents de communiquer aux enfants les premières vérités de l'ordre moral.

Une seconde communication de la vérité a été faite et assurée par le Verbe éternel à l'Eglise avec obligation de la publier. De là pour l'Eglise un droit inaliénable à l'enseignement public des vérités morales et intellectuelles, en tant qu'elles peuvent conduire à la félicité suprême.

L'Etat a-t-il reçu une communication spéciale de la vérité ? Pas plus que le simple individu. Ce qu'il a, il le tient de la tradition catholique et de la tradition domestique. N'ayant par lui-même aucune compétence pour définir la vérité, il n'a par lui-même et directement aucune compétence pour l'enseigner. Ce qu'il peut et doit faire, c'est, en sa qualité de gardien de l'ordre et de promoteur du bien commun, DE PROTÉGER LE DROIT PRIVÉ DU PÈRE DANS LA FAMILLE ET LE DROIT PUBLIC DE L'EGLISE DANS LA SOCIÉTÉ : C'EST D'AIDER ET LE PÈRE ET L'EGLISE à remplir la mission qu'ils ont reçue de Dieu de communiquer la vérité.

La *Civiltà cattolica* ne craint pas d'appeler la théorie de l'Etat enseignant UNE ABSURDITÉ, surtout lorsque dans l'Etat, comme c'est le cas dans les sociétés actuelles, il n'y a pas unité de doctrine et une religion officielle.

Par où l'on voit dans quelle grave erreur se trouvent ceux qui prétendent que la pratique de l'Etat enseignant devient un mal, seulement lorsque l'Etat entend enseigner à l'exclusion de tout autre et pousse la tyrannie jusqu'à réclamer le plus odieux des monopoles.

Encore le "Tablet"

Il est vraiment pénible et décourageant d'avoir affaire à un personnage aussi déloyal que l'est le correspondant canadien du *Tablet*, de Londres. Et nous sommes surpris de voir qu'une feuille, qui a la prétention d'être l'un des principaux organes de la catholicité, tolère les écarts et les injustices que ce correspondant commet de propos délibéré. Pour peu que cela continue, nous serons forcés de tenir le journal londonien directement responsable des mensonges et des calomnies dont il sert de véhicule.

Nous disons que le correspondant canadien du *Tablet* est de mauvaise foi et qu'il calomnie sciemment les catholiques du Canada—et ils sont nombreux, surtout parmi le clergé—qui ne partagent pas sa manière de voir.

Nous avons déjà réfuté les accusations de cet écrivain, et nos réponses étaient tellement péremptoires que le correspondant n'a pas osé y répondre. Ce qui ne l'empêche pas de répéter les mêmes accusations sous une autre forme. Par son silence, il avoue son impuissance à nous répondre, mais aveuglé par la passion et l'esprit de parti, il continue son œuvre de dénigrement contre la *Vérité*, contre l'*Etendard*, contre tous les *ultramontains* du Canada. Il accumule accusation sur accusation, et quand on lui demande des preuves ou une rétractation, il s'esquive en lançant contre ceux qu'il attaque de nouvelles injures, aussi gratuites que les premières.

C'est ainsi que, dans le *Tablet* du 11 octobre, nous retrouvons des accusations déjà réfutées à plusieurs reprises.

Comment peut-on calomnier systématiquement et froidement son prochain, et rester en paix avec Dieu ? C'est là un profond mystère pour nous.

Pour mettre fin à cette lutte pénible entre le *Tablet* et la *Vérité*, nous avons offert de soumettre le différend à Mgr le Commissaire Apostolique, car nous ne craignons ni la lumière, ni l'appréciation des hommes éclairés et impartiaux.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, le correspondant du *Tablet* n'a pas jugé prudent d'accepter cette offre, pourtant fort acceptable : il aime mieux continuer librement dans l'ombre son œuvre de calomnie, tout en prêchant la paix et la concorde.

Voici une nouvelle offre que nous faisons à ce correspondant :

Il date ses lettres d'Ottawa. Par conséquent, Mgr Duhamel est son Ordinaire. Eh bien ! nous sommes prêt et disposé à soumettre la question à l'appréciation de Sa Grandeur, et nous nous engageons d'avance à nous en rapporter à sa décision. Si Mgr Duhamel juge que la *Vérité* est coupable des fautes dont le correspondant du *Tablet* l'accuse—insubordination, révolte contre les décrets, etc., nous avouerons publiquement nos erreurs. D'un autre côté, si Sa Grandeur nous exonore, notre adversaire déclarera dans sa prochaine lettre au *Tablet* qu'il a eu tort de nous accuser comme il l'a fait.

Voilà une proposition honorable : nous demandons à être jugé par l'Ordinaire de celui qui nous accuse. La chose peut se faire sans bruit, sans scandale, sans difficulté quelconque. Que notre accusateur nous fasse connaître, privément qu'il accepte notre proposition, et dans quelques jours nous saurons à quoi nous en tenir. C'est le meilleur moyen de terminer cette querelle.

Nous n'aimons pas ces luttes stériles et personnelles entre journalistes catholiques. Mais, d'un autre côté, nous ne voulons pas nous laisser calomnier par des gens qui se tiennent dans l'ombre.

Nous attendons quelques jours pour voir si le correspondant du *Tablet* va accepter notre proposition. S'il s'y refuse, nous serons obligés de nous faire justice à nous-même. Nous voulons éviter une polémique désagréable, mais nous ne reculerons pas devant le devoir de faire respecter la vérité. Si le moyen paisible que nous proposons ne réussit

pas, nous devons forcément recourir à un moyen plus violent.

L'Ecole d'après les conciles

PAS DU TOUT UNE DÉPENDANCE DE L'ETAT.

Nous avons, il n'y a pas longtemps, la bonne fortune de mettre la main sur un très précieux ouvrage en 6 gros volumes in 40 ; c'est un recueil des *Actes et des Décrets des Conciles* tenus dans les divers pays du monde depuis un siècle et portant pour titre "*Acta et Decreta sacrorum Conciliorum recentium collectio Laëncis, Friburgi, Brisgoviae*." Nous n'hésitons pas à dire que nous avons découvert là un véritable trésor. Détail assez piquant, c'est à Bismarck, paraît-il, que nous sommes redevables de ce superbe monument élevé avec tant de patience et de peine à la science ecclésiastique ! Ce bon serviteur du roi de Prusse, comme l'on sait, s'avisa, après la guerre franco-prussienne, d'exiler tous les jésuites des domaines de son maître : et les jésuites prussiens profitèrent de leurs voyages à l'étranger et de leurs loisirs forcés pour recueillir les nombreux éléments destinés à former leur belle collection.

Le 5e volume publié en 1879 renferme les Actes et les Décrets des conciles tenus en Hollande, en Bavière, en Hongrie, en Autriche, etc. Il nous a particulièrement intéressé.

En attendant que nous puissions en citer de plus longs extraits, nous donnons les suivants, tous tirés des Conciles de Prague, de Colocza, d'Utrecht, de Vienne, etc., auxquels Léon XIII nous renvoie dans la *Constitution Romanos Pontifices*.

I

1° (*Ecoles élémentaires*) :— "C'est par les écoles élémentaires des paroisses que l'on pourvoit à la culture de ces tendres plantes. L'Eglise considère ses écoles comme ses filles, et les a toujours revendiquées de plein droit comme telles, non seulement parce que c'est elle qui a donné naissance aux écoles chrétiennes, mais encore parce qu'elle y a toujours dirigé les études de telle sorte que, sous la surveillance prévoyante des curés, les enfants, formés dès leur bas âge à la foi, à la crainte du Seigneur, à toutes les pratiques de la piété, et instruits des éléments des connaissances utiles, devenaient de bons chrétiens et des citoyens utiles à l'Etat.

C'est pourquoi ce concile, au nom de Celui qui a commandé de laisser venir à Lui les petits enfants, exhorte très instamment les pasteurs des âmes, afin que, se souvenant toujours qu'ils ont eux-mêmes à tenir la place de l'Eglise dans cette sollicitude au sujet des écoles, ils veillent soigneusement sur les écoles de leurs paroisses ; qu'ils les visitent tous les jours, si c'est possible, ou au moins deux fois par semaine ; et qu'ils ne croient point avoir satisfait à leur conscience et rempli leur devoir sous ce rapport, lorsque dans ces visites ils se bornent à expliquer la doctrine chrétienne ; mais qu'ils donnent leur attention à la formation tout entière, examinant quelles sont les mœurs des élèves, et si les maîtres brillent par l'exemple, s'ils sont irréprochables dans leur conversation et leur conduite, s'ils sont pieux à l'église et s'approchent souvent des sacrements. Le

curé, regardant ces maîtres comme ses coopérateurs en quelque sorte dans le ministère sacré pour instruire les petits enfants de Jésus-Christ, les traitera sans doute avec bonté et prudence, les instruira ou les corrigera patiemment : mais, si par hasard ils se tournent au mal pour la ruine des enfants, le curé ne devra ni tolérer ni dissimuler leur faute.

Et ce soin des écoles, les curés doivent le considérer comme se rattachant si bien aux principales fonctions de leur charge pastorale, que, s'ils ne s'en acquittent fidèlement, ils ne peuvent être jugés avoir rempli leur devoir de pasteur. Ils doivent de plus avertir les parents et même les presser d'envoyer soigneusement les enfants à l'école : car Dieu veut que les parents servent d'instrument pour communiquer non seulement la vie naturelle et temporelle, mais aussi la vie surnaturelle et éternelle.....

Il est aussi très important que l'éducation et l'instruction des filles soient très religieuses..... Et comme il est constaté que les Congrégations surtout des Sœurs des écoles de Notre Dame et des filles de Saint Vincent de Paul rendent les plus grands services selon leur vocation pour donner une telle éducation et une telle instruction, Nous désirons que, comme ces religieuses procurent déjà excellemment l'éducation chrétienne des filles en plusieurs endroits de cette province, ainsi leurs instituts se développent d'autant plus dans cette province pour le salut des âmes.....

20 (Ecoles moyennes) : — " Mais parce que l'Eglise est une mère pleine de sollicitude pour tous les fidèles qu'elle a mis au nombre de ses enfants par le saint Baptême ; parce que l'Eglise est établie médiatrice entre Dieu et l'homme, afin de sanctifier celui-ci, de le ramener à son origine et de faire briller en lui l'image vivante de Dieu ; parce qu'enfin l'Eglise est la maîtresse universelle et infailible instituée par l'autorité du divin Sauveur : nul ne saurait oter qu'à l'Eglise, qui tient la place de Dieu et des parents, appartiennent éminemment le droit et l'obligation de conduire particulièrement toute l'éducation des jeunes générations et de diriger leur instruction religieuse, morale et intellectuelle de manière à écarter les obstacles, à l'aider et à concourir activement à une si grande œuvre.

Il est évident qu'aux Evêques appartiennent tous ces droits qui concernent et le genre d'enseignement à donner, et la méthode, et l'organisation d'un système d'études conforme à la fin de l'Eglise, de même et, toujours pour la même raison, la nomination et la destitution des maîtres ou enfin le choix des livres classiques.

C'est pourquoi les Evêques, à qui en vertu du droit et de leur charge appartient spécialement, comme on le voit, la direction des écoles, auront surtout soin que la formation de toute la jeunesse catholique dans les gymnases et les écoles appelées moyennes soit en tout point conforme à la doctrine de la religion catholique, et que par conséquent il ne s'y enseigne rien qui directement ou indirectement soit contraire à notre sainte foi, aux bonnes mœurs et au bon ordre. Car " c'est dans ces écoles, " comme dit le Concile de Vienne, 1859, " que sont formés ceux qui un jour doivent se consacrer au service de l'autel, administrer les affaires civiles, donner l'enseignement,

défendre les droits de la justice, exercer l'art médical, tous ceux enfin qui auront plus d'occasion et de pouvoir pour exercer une influence sur les esprits. Il est donc dans l'intérêt commun de l'Eglise et de l'Etat de prendre les plus grandes précautions pour que le poison n'infeste point l'enseignement des lettres humaines. "

Dans ce but, les Evêques doivent avoir dans toutes ces écoles leurs propres représentants, choisis parmi les prêtres les plus distingués par leur vertu, leur science et leur expérience des affaires, pour assister de temps en temps aux leçons, exercer leur droit d'être présents aux examens et aux consultations des professeurs, pour suivre d'un œil vigilant la conduite et l'enseignement des maîtres, enfin pour examiner soigneusement les livres de classe et les référer dans l'occasion à l'Ordinaire.

C'est tout particulièrement le désir de ce Concile que l'éducation, dans autant d'écoles que possible, soit confiée aux membres des familles religieuses, qui instruisent la jeunesse sous la direction et la garantie de leur Ordre, à qui l'Eglise donne autorité et mission.....

Il appartient encore à la sollicitude épiscopale d'examiner tous les livres classiques, que ces livres traitent de matières religieuses ou de toute autre, et d'avoir soin qu'aucun autre livre que ceux qui ont reçu leur pleine approbation ne soit en usage pour les prélections.....

30 (Ecoles normales) : — " Comme la bonne instruction et la bonne éducation de l'enfance dans les écoles élémentaires dépendent principalement de l'habileté et de la culture religieuse des maîtres, il importe beaucoup que ceux qui se préparent à l'enseignement dans ces sortes d'écoles, reçoivent une éducation propre à remplir leur esprit de connaissances utiles et à former leur cœur à toutes les pratiques de la piété. Ce Concile, désirant pourvoir par tous les moyens au salut des âmes, a donc réglé que, dans ces écoles (les écoles normales), placées sous les soins vigilants des Ordinaires, outre l'art d'enseigner et les leçons pédagogiques ou autres répondant au but proposé, on enseigne surtout les choses de la foi et de la morale, l'histoire biblique et ecclésiastique, la liturgie sacrée, le chant ecclésiastique et l'art de toucher l'orgue, la manière de faire le catéchisme et de servir le prêtre à l'autel, en sorte que, pendant que l'esprit se perfectionne par les connaissances utiles, une ferme persuasion se forme dans le cœur sur les vérités de la foi ainsi qu'une piété et une vénération filiales envers notre sainte mère l'Eglise.....

Il faut avant tout que ceux à qui est confiée l'éducation de l'enfance, soient eux-mêmes pieux et de bonnes mœurs, puisque personne ne saurait communiquer aux autres ce qu'il n'a pas lui-même.

Mais parce que la sollicitude pastorale, quelque grande qu'elle soit, ne produira point le fruit désiré, si des maîtres ne sont mis à la tête de ces écoles préparatoires à l'enseignement, ce concile exige que ceux-là seulement y enseignent qui ont été approuvés à cette fin par l'autorité ecclésiastique, et qu'ils soient soumis à la juridiction ecclésiastique, et qu'on n'y tolère personne qui ne se conforme pas parfaitement aux lois de la vie chrétienne et aux règlements de l'Eglise. Et que ces maîtres fassent en sorte qu'ils excitent et entretiennent chez

leurs disciples l'amour et le zèle de leur office, le contentement au sujet de leur état, mais surtout l'esprit d'humilité et de soumission, puisque, dépourvus de ces vertus, loin de rendre service ils feront du mal.....

40 [Les écoles de toute sorte] : — " Ce Concile assemblée dans le Seigneur tient donc fermement que l'Eglise, qui ne peut approuver les écoles mixtes ou indifférentes, s'appuie sur un droit à elle divinement conféré, lorsqu'elle revendique comme siennes toutes les écoles catholiques, inférieures et supérieures, publiques et privées, d'où dépend le salut de toute société ; et que pour les conserver sous son autorité et sa direction, elle défend ces écoles avec d'autant plus de confiance, que l'expérience des siècles a constaté d'une manière plus certaine que le pouvoir civil ne pourrait lui-même remettre l'éducation de la jeunesse à des mains plus sûres que les mains maternelles de cette Eglise, qui, fondée par Jésus-Christ pour rétablir l'ordre moral du monde troublé par une faute de désobéissance, ne cesse d'exhorter avec instances tous ses enfants à montrer aux pouvoirs de ce monde, non par crainte, mais par devoir de conscience, la soumission qui leur est due. "

(Ex decretis Concilii Colocen., anno 1863 p. 699 et sq.)

CATHOLIQUES ET LIBERAUX

L'excellente *Revue religieuse* de Rodez publie, dit le *Journal de Rome*, une lettre digne d'intérêt, au sujet des malheureuses querelles qui partagent les catholiques français.

Léon XIII, dans sa lettre à Mgr l'évêque de Périgueux, a indiqué les enseignements éternels de la Papauté, résumés notamment dans le *Syllabus*, comme terrain nécessaire de l'union.

L'auteur de l'article de la *Revue religieuse* essaie de dégager quelle forme de gouvernement en France répond le mieux aux légitimes exigences des catholiques :

Les auteurs de la déclaration royaliste-catholique ont annoncé qu'une organisation dans ce sens allait se constituer. Les monarchistes libéraux ont été pris à cette annonce d'un nouvel accès de colère. Cependant quoi de plus légitime ! Les royalistes-catholiques ont-ils le droit d'avoir un programme de gouvernement conforme à leurs doctrines ? nous ne pensons pas que les libéraux poussent le libéralisme jusqu'à leur contester ce droit. Cela étant les royalistes catholiques ont-ils le droit de désirer le triomphe de leur programme ? Si on leur reconnaît le droit d'en avoir un, faut-il évidemment leur accorder par suite le droit d'en désirer le triomphe. Enfin, si on reconnaît aux royalistes-catholiques le droit d'avoir un programme et d'en désirer le triomphe, la logique la plus élémentaire oblige à leur reconnaître le droit de préparer ce triomphe ; cela ne se démontre pas. D'où vient donc la grande colère des libéraux et comment se justifie-t-elle ? Elle ne se justifie pas, mais elle s'explique : le caractère distinctif des pontifes du libéralisme, c'est l'orgueil, et l'orgueil ne supporte pas les contradictions. Les libéraux entendent bien avoir le droit de proclamer *urbi et orbi* que la future monarchie devra être parlementaire ; mais que

les royalistes catholiques osent émettre à l'encontre des libéraux une opinion différente, c'est aux yeux de ces derniers une impardonnable outrecuidance. Pourtant, de quel côté est la raison ? Une monarchie peut-elle être en même temps parlementaire et essentiellement catholique ? Non.

Le droit des majorités est la règle des gouvernements parlementaires. Ce dogme fut de nouveau promulgué quelques jours après le 24 mai 1873 par le ministre libéral que présidait M. le duc de Broglie. La monarchie parlementaire pourra donc bien être accidentellement catholique tant que la majorité dans le Parlement appartient aux catholiques ; mais si la majorité vient à se déplacer et passer à leurs adversaires, le roi, en vertu des principes du droit des majorités, devra suivre l'évolution de son Parlement et gouvernera contre les catholiques. C'est ce que nous voyons se pratiquer régulièrement dans les gouvernements parlementaires voisins. Les catholiques ne peuvent admettre une pareille éventualité, et c'est pourquoi ils repoussent l'idée d'un gouvernement parlementaire.

Ils entendent préparer une monarchie où le roi ait le pouvoir de rester fidèle à la mission que les souverains légitimes tiennent de Dieu. " Le prince, dit Saint Paul, est le ministre de Dieu pour le bien. " Que si le prince consent à devenir le ministre du diable pour le mal, il a beau se retrancher derrière " le droit des majorités ", il ne se dégage pas de son devoir, il le déserte ; il aura beau être irresponsable devant la Constitution, il ne cessera pas d'être responsable devant Dieu.

Pilate n'était pas un méchant homme personnellement il aurait été porté à épargner Jésus-Christ. Mais la majorité des juifs donna son suffrage à Barabbas, et Pilate respectueux " du droit des majorités ", délivra Barabbas et envoya le Christ au Calvaire.

Pilate fut un type très correct de souverain parlementaire. "

Comme on peut le voir par le compte-rendu d'une audience que le directeur du *Journal de Rome* a eue dernièrement avec le Saint Père, Sa Sainteté Léon XIII a daigné bénir le Cercle catholique de Québec. Ce sera pour cette institution un puissant encouragement à continuer la lutte entreprise contre l'esprit du mal.

L'Electeur profite de cette bénédiction du Souverain Pontife pour renouveler ses attaques contre le Cercle.

LE PAPE

—ET—

LE CERCLE CATHOLIQUE

Le 8 du courant, notre vaillant confrère du *Journal de Rome* avait l'honneur d'être admis en audience privée par Sa Sainteté Léon XIII. Rendant compte de cette audience, le *Journal de Rome* dit :

" M. des Houx était aussi chargé par le Cercle catholique de Québec de remettre aux mains du Saint Père un volume magnifiquement relié contenant la protestation du Cercle contre la spoliation de la Propagande. Cette protestation éloquent, transcrite, constitue un véritable chef-d'œuvre de calligraphie ; elle est suivie de la signature autographe des membres

du Cercle. Les vaillants Canadiens avaient chargé M. des Houx de l'honneur de remettre cet hommage au Saint-Père, parce qu'une allusion est faite en cette protestation aux épreuves subies dans sa prison par notre directeur.

"Le Saint-Père a daigné bénir les membres du Cercle, et dire que la protestation serait envoyée à la Propagande pour être jointe à cette ample collection qui réunit les témoignages de l'indignation universelle contre l'attentat italien.

"Sa Sainteté a daigné ensuite donner au directeur du *Journal de Rome* la bénédiction apostolique pour lui et sa famille."

Voici maintenant le texte de la protestation du Cercle catholique de Québec que nous trouvons dans le numéro du *Journal de Rome* du 9 octobre.

"Très Saint-Père,

"Comme ils sont agités ces temps où vous avez été appelé à gouverner la Barque de Pierre!

"Pie IX, d'auguste mémoire, semblait avoir épuisé toutes les douleurs, et débiles courages saluèrent Votre avènement comme l'aurore d'une ère de triomphe et de paix. *Lumen in carbo*. Six ans se sont passés, et la nuit, hélas! se fait plus sombre et la tempête plus menaçante. Dépouillé de Votre vénéré prédécesseur insulté par la populace, intrusion de l'autorité civile dans le Vatican, violation de la loi dérisoire des garanties, refus de l'*aequatur* aux évêques, journaliste emprisonné pour avoir pris la défense des droits inaliénables de l'Eglise: voilà, sous Vos yeux, les étapes de cette persécution, sous laquelle on veut faire disparaître le nom chrétien.

"Et quel triste spectacle dans cette Europe, où le sang de dix-huit millions de martyrs a dû conquérir à notre foi le droit de cité! Les églises sont veuves de leurs pasteurs, envahies par l'autorité civile ou volées par l'hérésie; le soldat monte la garde aux portes des couvents fermés; le religieux gémit dans l'exil ou mendie son pain; le prêtre chassé de l'enseignement, chassé de la vie publique, éloigné du grabat du pauvre, du lit du mourant, du champ de bataille, de la bière du cadavre, doit laisser libre carrière à Satan depuis le berceau de l'homme jusqu'à sa tombe, et la croix, qui veillait, consolation suprême, sur les restes de nos morts, a été abattue et traînée à l'égoût.

"Enfin, voilà qu'au nom d'une prétendue justice, et pour isoler de ses ouailles le Chef de la chrétienté, on porte une main sacrilège sur cette Sacrée-Congrégation de la Propagande, par laquelle l'influence catholique s'étendait jusqu'aux extrémités de la terre.

"Touchés des épreuves de Votre Sainteté les membres du Cercle catholique de Québec ne peuvent laisser passer cette nouvelle avanée sans déposer aux pieds de Votre trône l'hommage de leurs condoléances et de leurs sympathies. Ils comprennent que le but des sectaires dans cette spoliation est moins de favoriser l'État que de tarir dans leur source ces Missions par lesquelles l'Eglise reconquiert aux extrémités du globe ce qu'elle perd dans l'ancienne chrétienté.

"Ce n'est plus seulement comme catholiques que nous protestons contre cet attentat c'est au nom du droit de propriété dont les titres fondamentaux sont remis en litige.

"C'est au nom de la justice indignement trahie par ses propres représentants, au nom de la justice humaine, et que l'a-

veuglement sectaire veut diriger contre Dieu.

"C'est au nom de la civilisation dont l'édifice séculaire, miné en Europe par les doctrines les plus subversives, craque et s'affaïssit à mesure que la foi s'en va; c'est au nom de la civilisation chrétienne dont toutes les collines et les plaines de ce pays, arrachées d'hier à une barbarie épouvantable, redisent les bienfaits.

"C'est au nom de notre nationalité dont la croix fut le premier drapeau, orléon par elle, et qui ne vit, ne progresse, n'a de gloire dans le passé, d'espérance dans l'avenir que par la croix.

"C'est au nom de notre langue, de nos coutumes, de nos traditions visiblement protégées par la foi malgré la défaite et la conquête.

"C'est au nom de la gratitude; ce rang de pays de missions dans lequel nous sommes encore ne nous rappelle-t-il pas que, dans le passé, nous avons eu à bénéficier de l'action vivifiante de la Propagande?

"Très Saint-Père, chaque siècle nous montre un démolisseur quelconque acharné contre l'Eglise. Ce n'est plus aujourd'hui un prince isolé, ce n'est plus un conquérant ni une horde de barbares, c'est une armée formidable dont les essaims s'appellent millions, s'étendent à tous les peuples, à toutes les îles, à tous les continents, travaillant dans l'ombre, ayant pour complices les rois et les puissants, pénétrant même au sein du sanctuaire et saillant avec un satanique ensemble le rocher des promesses divines.

"Dans tous les pays, les catholiques aux prises avec cette puissance occulte, universelle, sentent le terrain s'effondre sous leurs pas. Au lieu de pouvoir voler à Votre secours, ils assistent impuissants à l'effacement progressif du sens chrétien dans les intelligences, les coeurs, les institutions.

"Peuvent-ils songer à s'organiser pour la résistance, alors que toute une race d'endormeurs s'émeut, qu'une presse libérale ou maçonnique se lève pour prêcher la paix, prôner la conciliation, désarmer les bras, ridiculiser les efforts, miner les dernières résistances?

"Serious-nous donc, Très Saint-Père, rendus à cette époque où il est dit dans l'Apocalypse que la puissance sera donnée à la bête, avec le pouvoir de faire la guerre aux saints et de les vaincre? C'est là le secret de Dieu, quant aux catholiques, leur devoir, au milieu de ces périls, de ces défaillances, de ces trahisons n'est pas moins tracé: agir dans la mesure du possible, agir par la protestation publique, agir par l'affirmation d'autant plus solennelle que l'impiété et la prudence libérale sèment plus d'obstacles; agir enfin par la prière, confiants malgré toutes les prévisions humaines, en Celui qui a dit que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre l'Eglise.

"Tel est, Très Saint-Père, le rôle que s'est assigné notre œuvre: *In manifestatione veritatis*. Tel est le rôle que nous entendons continuer à poursuivre sans aigreur, mais sans faiblesse.

"Et c'est au Sacré-Coeur surtout, cette dévotion ultime de l'humanité, que les membres du Cercle catholique de Québec demandent pour l'Eglise ce triomphe depuis si longtemps désiré, au Sacré-Coeur, patron de notre association et dont l'emblème vénéré orne nos bannières.

"Mais pour que Dieu donne l'efficacité à

nos prières, pour qu'il nous assiste dans la lutte entreprise contre l'armée du mal, pour qu'il nous prémunisse contre ce somnolent libéral dont on veut endormir notre zèle, pour qu'il donne enfin à notre pays la paix dans la vérité, humblement prosternés à Vos pieds les membres du Cercle catholique de Québec implorent votre bénédiction apostolique sur eux-mêmes, sur leurs familles, sur leur œuvre, sur leurs pasteurs, sur leur patrie.

"C. VINCELETTE, président,
"Chev. de l'Ordre de Saint-Sylvestre."

(Suivent 175 signatures.)

LES FRÈRES

—DES—

ÉCOLES CHRÉTIENNES

JUGÉS PAR LE "TIMES"

(Extrait des *Annales catholiques* du 27 septembre dernier.)

Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs la profonde impression produite, à l'Exposition scolaire internationale de Londres, par le compartiment réservé aux Frères des Ecoles chrétiennes.

Ces habiles instituteurs de l'enfance ont rencontré au sein de la protestante Angleterre les plus vives sympathies; et de brillantes distinctions honorifiques — parmi lesquelles nous citerons la grande médaille pour l'agriculture, accordée à l'école de Saint-Luc de Gaud, — sont venues attester la loyauté et la droiture du jury anglais, en même temps que le mérite des œuvres exposées.

Plusieurs journaux protestants ont, à cette occasion, rendu un éclatant hommage à l'Institut des Frères; nous en avons cité des passages. Aujourd'hui, c'est l'organe le plus important de la presse anglaise, le *Times*, qui, dans son numéro du 25 août, consacre deux de ses immenses colonnes à l'exposition des Frères, et qui lui paie un tribut d'éloges d'autant plus désintéressé qu'il émane d'un journal généralement hostile à l'Eglise catholique.

Malgré le vif intérêt qu'offre l'article du *Times*, sa longueur nous empêche de le reproduire *in extenso*: nous nous contenterons de l'analyser et d'en citer quelques lignes.

Après avoir raconté l'origine, la fondation et les rapides progrès et développements de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, qui compte aujourd'hui dans toutes les parties du monde 1,175 maisons, 11,233 Frères, 330,000 élèves, le *Times* apprécie, en excellents termes, le système d'éducation des Frères, si parfaitement approprié à l'esprit et au caractère de toutes les nations chez lesquelles ils ont établi des écoles.

C'est surtout en France et en Belgique, dit le *Times*, que les Frères ont acquis leur haute réputation comme maîtres, et qu'ils se sont attachés à suivre les fluctuations que les programmes officiels d'enseignements ont dû subir, particulièrement en France, où les chefs de la République les ont "harassés" de réformes scolaires. Aux Etats-Unis et au Canada, ils ont obtenu une position sûre et respectée, et les objets les plus intéressants exposés dans la salle V, viennent surtout de ces deux pays. Le Frère Noah, en ce moment à Londres, est lui-même Canadien, d'origine irlandaise, et occupe un rang distingué dans un de leurs établissements de New-York....

Un des professeurs à la maison de Clapham

(Londres), est docteur ès-sciences de l'Université de Londres.

.....Le caractère distinctif de l'enseignement des Frères c'est d'être pratique et applicable à toutes les positions sociales. Bien que leur enseignement soit ce que nous appelons ici élémentaire et moyen, il n'a pas été surpassé par les écoles (*Realschulen*) les plus avancées de l'Allemagne et il l'emporte incontestablement sur les meilleures écoles moyennes (*the most advanced middle-class schools*) de notre pays. Leurs écoles de France sont fréquentées par des enfants de toutes les classes de la société. Il faut le reconnaître, leur fondateur, de La Salle, a été le véritable créateur de l'enseignement normal et des écoles techniques.

.....Les méthodes d'enseignement des Frères ont pris de merveilleux développements dans ces dernières années, comme il est facile de le constater en visitant la salle V. La géographie surtout, où l'on dit que l'Angleterre n'a pas de rivales, a été portée à une haute perfection, grâce au génie du Frère Alexis, Belge de naissance, attaché aujourd'hui à la Maison-mère de Paris.

Le *Times* décrit longuement les progrès réalisés par la méthode du Frère Alexis, et les cartes, mappemondes, etc., exposées par les Frères dans la section de géographie.

Au risque, dit-il, d'avoir emporté une impression un peu exagérée de l'Exposition de géographie des Frères, nous ferions bien d'adopter chez nous le système du Frère Alexis que les pénibles et irrationnelles méthodes dans la plupart de nos propres écoles.

Le Dessin constitue une branche importante de l'éducation dans toutes les écoles des Frères. Quelques-uns des spécimens des travaux des élèves, par exemple les diverses parties d'une église, sont étonnants par leur beauté et leur correction (*astounding for their beauty and accuracy*.)

...Il est certain que la précision et l'intelligence montrées par les Frères dans l'art d'adapter leur éducation aux diverses circonstances sociales, n'ont pas été surpassées.... Ils ont, en un mot, et depuis longtemps, résolu le problème de l'éducation technique.

Et le *Times* conclut en ces termes, où se révèlent à la fois l'esprit anglican du journal et la grandeur d'âme du caractère anglais en présence d'adversaires:

... Bien que quelques-uns des traits caractéristiques du système d'éducation des Frères ne puissent s'accommoder à la robuste constitution du protestantisme anglais, il n'y a pas le moindre doute que, sur le terrain pratique de l'éducation (*real education*), le remarquable Institut des Frères des Ecoles chrétiennes n'a pas été surpassé, et a été rarement égalé, dans la personne de ses instituteurs.

En ces jours de vacances, où tant de professeurs de province viennent visiter Londres ils ne peuvent mieux utiliser leur temps qu'en allant passer une ou deux heures dans la salle V. de l'Exposition scolaire. Ils se familiariseront ainsi avec les détails principaux du système d'éducation des écoles chrétiennes, et ils y auront pour guides le Frère Noah et ses obligeants "confrères."

Nous n'ajouterons rien à ces paroles.

LA LAMPE DU SANC-
TUAIRE

II

SON OBSCURCISSEMENT

(Suite)

La lumière calme et douce de la lampe exerçait sa paisible influence sur l'esprit de l'innocente enfant, et en associait les chagrins aux plus saintes douleurs que la terre ait jamais vues. Il semblait à la jeune Marie qu'elle souffrait en la compagnie de la plus noble et la plus sainte des femmes, et les ténèbres qui couvraient tout à l'heure son âme de leurs ombres lugubres étaient illuminées par un rayonnement joyeux, doux, serein et pur comme celui qui éclaircissait les ombres de la nuit, dans le sanctuaire. Elle sentit, après ce qu'elle venait de contempler, qu'elle pouvait retourner dans sa demeure isolée, en y reportant au moins la résignation.

Mais avant de se relever, elle avait fait au Tout-Puissant, par les mains de la Vierge bénie, une offrande dont elle ne devait parler que plus tard à sa mère. Elle sentit intérieurement que l'offrande était acceptée et son cœur fut fortifié.

Qu'on ne pense pas que nous décrivions ici une conduite ou des sentiments au-dessus de l'âge d'un pareil enfant. Nous n'avons pas ordinairement dans le monde une juste idée de la maturité de grâce qu'accorde quelquefois aux enfants élevés sous les ailes de l'Eglise Celui "qui sait faire proclamer sa gloire par la bouche des enfants et par les lèvres qui sucent encore la mamelle." Nous entendons souvent parler de talents précoces, rarement de précoces vertus, et cependant les uns sont aussi naturels que les autres. Il n'y a pas que les vies des saints, comme celle de Sainte Rose de Lima, de sainte Marie-Madeleine de Pazzi, de sainte Catherine de Siègne, qui nous représentent des cas d'intelligence et d'illumination spirituelle, même dans l'âge le plus tendre ; de nos jours même, dans le cercle de nos connaissances, nous pourrions en trouver de semblables.

Et, si les parents, si les mères surtout, savaient comment il faut diriger leurs enfants vers Dieu dès le berceau ; si, au lieu d'écouter les caprices de ces jeunes êtres et de caresser leurs passions naissantes, ils avaient tourné les premières lueurs de leur raison vers la connaissance et la méditation de la bonté divine et formé leurs lèvres à prononcer, avant tous les autres, les deux plus doux noms que connaisse la langue des hommes, beaucoup d'entre eux, qui pleurent maintenant sur les folies et les fautes de leurs enfants, pourraient remercier Dieu d'avoir enrichi leur famille de la présence d'un saint.

Mais il faut continuer notre histoire.

Quand la mère et la fille revinrent dans leur chaumière, elles se trouvèrent plus fortes pour en supporter la désolation ; son obscurité leur parut moins épaisse, surtout à la jeune fille. Celle-ci parut même presque joyeuse, quand elle invita sa mère à mettre

toute sa confiance en Dieu et dans l'intercession de la sainte Vierge.

La matinée était déjà bien avancée, lorsque Pierre entra tout à coup, le visage pâle et l'œil hagard. Il jeta une bourse pleine d'argent sur la table auprès de laquelle étaient assises sa femme et sa fille, et il se mit au lit sans prononcer une parole. Étonnées et effrayées, la mère et l'enfant restèrent longtemps en silence, et lorsque Pierre reparut, après quelques heures d'un sommeil agité, il trouva la bourse à l'endroit même où il l'avait jetée, surpris et fâché de voir qu'on y avait pas touché.

— Qu'est-ce que cela signifie ? demanda-t-il avec une certaine amertume. Prenez-vous cette bourse pour quelque animal vénimeux auquel vous n'oserez toucher ?

— Pierre, répondit la femme, d'où vient cet argent ?

— D'une œuvre honnête, je vous l'assure, répliqua-t-il. Vous ne pensez pas, j'espère, que je sois capable de voler ou de tromper ?

— Dieu m'en garde ! reprit sa femme ; mais depuis quelque temps, tu as bien peu travaillé, Pierre, et il faudrait bien du temps, de la force et de l'habileté pour amasser une pareille somme. Une bourse pleine comme celle-ci, gagnée en une seule nuit, à quelque chose de suspect, pour ne pas dire plus, tu en conviendras.

— Rassure-toi donc, dit Pierre, elle a été gagnée honnêtement. J'ai fait la connaissance de personnes qui m'ont engagé dans des opérations commerciales fort avantageuses, et vous n'en voyez là, j'espère, que les premiers fruits.

La pauvre femme fut heureuse de la consolation que lui donnaient ces paroles. Mais quoiqu'elle parût contente et qu'elle eût serré la bourse, elle ne put se résoudre à en employer le contenu.

Elle redoubla de travail et se voua aux plus pénibles veilles pour sauver les apparences et éloigner la faim de sa demeure, mais ni elle ni sa fille n'aurait voulu toucher à cet or suspect. Pierre en apporta davantage encore, après d'autres absences qui duraient une nuit et quelquefois deux, avec le jour compris entre elles, mais le trésor resta toujours intact. C'est qu'il y avait un signe décisif à leurs yeux : Pierre n'était plus le même ; il négligeait ses devoirs religieux ; on le voyait rarement à l'Eglise, excepté le dimanche, et alors même l'accomplissement de ce devoir semblait lui être à charge.

Il arriva un jour que sa fille l'engagea à se rendre avec elle au mont Marie, vers le soir. Elle se mit à sa place accoutumée, pria avec ferveur pour son père, et renouvela l'offrande dont nous avons parlé. Elle prolongea sa prière, malgré l'obscurité que dissipait, en partie, la lumière chérie de la lampe du sanctuaire. En se relevant, elle reconnut que son père n'était plus dans la chapelle. Il l'attendait au dehors. La jeune fille lui reprocha de la façon la plus affectueuse son impatience.

— Vraiment, répondit-il, j'admire comment tu peux rester si longtemps en prière avec cette lumière si sombre et triste. A sa clarté, l'église me faisait l'effet d'un sépulcre ténébreux noir dont la vue m'effrayait. Les ta-

bleaux suspendus aux murs me paraissaient autant de fantômes qui avaient l'air de me regarder d'une manière sinistre. La statue même de la sainte Vierge dirigeaient sur moi de regards froids et sévères. Je n'ai pu rester plus longtemps, et je suis sorti pour respirer un peu d'air frais.

Les étrangers qui étaient venus s'établir dans le voisinage, appartenaient à cette classe de gens grossiers et sans principes qu'on trouve sur les frontières des Etats, surtout dans les pays de montagnes. C'étaient des contrebandiers qui se chargent, moyennant certains bénéfices, de faire passer les produits français en Espagne, sans payer les droits de douane. Leurs expéditions se faisaient quelquefois sur une large échelle, en dépit de la vigilance des douaniers qu'ils attaquaient sans scrupule en cas de surprises.

Les deux hommes que nous avons fait connaître, avaient vieilli dans le métier, et leurs mains s'étaient exercées depuis longtemps. Trop connus dans le pays qu'ils habitaient auparavant, ils avaient cherché une autre station favorable à leurs entreprises. Ils observèrent que, dans le voisinage du mont Marie, les passages étaient moins bien gardés qu'ailleurs, à cause de l'honnêteté bien connue des paysans de l'endroit. Ils songèrent à faire tourner cette circonstance à leur profit, et c'est pour cela qu'il s'étaient établis dans le voisinage.

Mais, pour réussir, il s'aperçurent bientôt qu'il leur faudrait s'adjoindre quelqu'un de la localité, à qui les moindres sentiers, les moindres passages des montagnes et des rochers fussent familiers. Ils passèrent donc quelque temps à étudier les caractères de leurs voisins. Le pauvre Pierre ne tarda pas à devenir leur victime. Les contrebandiers le choisirent, non seulement parce qu'il connaissait parfaitement les montagnes, mais encore parce que la loyauté de son caractère, fruit de sa vertu, devait le soumettre plus complètement à leur influence, s'ils venaient à bout de le corrompre, que tout autre homme d'un caractère plus rude.

Une fois l'attaque résolue, ils cherchèrent à s'insinuer dans sa familiarité et à gagner son amitié en lui exprimant leur intérêt pour lui et pour sa famille, en le plaignant d'avoir à travailler toute la journée pour un maigre salaire, tandis qu'il pourrait si facilement, par les opérations commerciales bien menées, se placer dans une meilleure situation.

Pierre les écouta d'abord avec indifférence, puis avec une certaine curiosité qui se changea bientôt en un violent désir de pénétrer le secret de ces perfides suggestions. A la fin, ils dévoilèrent plus ouvertement leurs desseins.

Pierre en fut effrayé, mais les contrebandiers s'attendaient à cela. Quand l'effet de ce choc imprévu fut passé, ils se mirent en devoir d'apaiser ses scrupules.

Ils lui firent croire qu'ils étaient sujets de la France, et, que, par conséquent, ils ne pouvaient être liés par les lois espagnoles qui interdisaient l'entrée des produits français par la frontière.

Il n'y avait donc rien de crimine

lorsqu'ils eurent réussi à le ramener à eux, ils l'associèrent à une expédition beaucoup plus avantageuse que les autres. Il y eut une rencontre avec les douaniers, des coups de fusils furent tirés, et des blessures reçues de part et d'autre, et le passage fut conquis à force ouverte ; quelques jours après, des affiches collées dans le voisinage d'alentour promettaient une récompense à ceux qui découvriraient les agresseurs, et le pardon sans condition à ceux des complices qui les dénonceraient.

Pierre consentit enfin à faire partie de l'une de leurs expéditions. Ils avaient eu soin de ne lui en proposer qu'une facile, agréable et exempte de tout danger. La bourse que nous lui avons vu jeter sur la table de sa maison était le fruit de cette première marche dans la voie où il s'engageait. Quoique sa conscience fût mal à l'aise, l'amour de l'argent avait pris racine dans son cœur, et bientôt il se laissa tellement enveloppé dans les filets de ses artificieux séducteurs qu'il n'avait plus la force de s'en débarrasser ou de les rompre.

C'est là l'histoire de bien des hommes honnêtes, mais faibles, qui ont eu le malheur d'écouter les paroles perfides de quelque séducteur. Leur bonté même les place dans une situation désavantageuse pour résister aux artifices et à l'audace de la scélératesse. Après leur première chute leur force est anéantie, et ils se laissent désormais conduire par la volonté de ceux qui les ont trompés.

Après la visite que Pierre avait faite au sanctuaire du mont Marie, ses compagnons craignant de le voir échapper et redoutant d'être trahis, résolurent de l'envelopper dans la complicité du crime.

Lorsqu'ils eurent réussi à le ramener à eux, ils l'associèrent à une expédition beaucoup plus avantageuse que les autres. Il y eut une rencontre avec les douaniers, des coups de fusils furent tirés, et des blessures reçues de part et d'autre, et le passage fut conquis à force ouverte ; quelques jours après, des affiches collées dans le voisinage d'alentour promettaient une récompense à ceux qui découvriraient les agresseurs, et le pardon sans condition à ceux des complices qui les dénonceraient.

Les tyrans de Pierre lui firent connaître ces affiches et le menacèrent, à la première tentative de sa part de se soustraire à leur volonté, de le transporter au-delà de la frontière et de le livrer aux autorités espagnoles.

Il était donc maintenant leur victime, leur âme damnée pour leurs criminelles entreprises. La vérité ne lui appartenait plus : il semblait qu'il leur eût remis son âme et il n'y avait pas de crime à l'exception de l'assassinat, auquel ils ne pussent l'entraîner selon leur bon plaisir.

Les contrebandiers avaient fini par lui imposer leur véritable caractère de proscrits et de bandits.

(A suivre)

Encore un témoignage.

Dans la dernière livraison de la *Revue catholique des Institutions et du Droit*, [mois d'octobre] nous trouvons un précieux témoignage en faveur de la cause que nous défendons. Cette grande revue catholique publiée à Grenoble, a reçu, plus d'une fois, de Sa Sainteté Léon XIII des marques non équivoques d'approbation; c'est assez dire qu'elle est rédigée dans un excellent esprit et qu'elle fait autorité.

La *Revue* compte parmi ses collaborateurs des catholiques éminents, comme M. Lucien Brun et M. Claudio Jannet, pour ne mentionner que ceux qui sont plus particulièrement connus au Canada.

Voici maintenant ce que dit la *Revue* à propos de nos luttes :

" Nous avons dit que les Français du Canada ont gardé nos qualités et nos défauts.

" Un écrivain canadien leur reproche le luxe, "qui, dit-il, est le plus terrible ennemi de la race française en Amérique, le luxe au moyen duquel elle croit se hausser dans l'opinion publique des riches Américains." Il paraît certain que le luxe dans l'habillement et dans l'équipage fait autant de mal au Canada que dans la vieille France.

" Un autre ennemi de notre race s'y est également développé d'une façon déplorable. La franc-maçonnerie qui étirent la France, menace aussi de s'emparer entièrement du Canada. L'Encyclique du 20 avril 1884 y a éclaté comme un coup de foudre, et la leur de cet enseignement a permis à beaucoup d'ignorants ou d'endormis de juger le mal accompli par la secte. Dans cette Confédération, de moins de 5 millions d'habitants, il y a plus de 26,000 francs-maçons ! Dans la seule province catholique de Québec, on compte environ soixante loges maçonniques ; dans la ville de Montréal il y en a 82. (De toutes les sociétés secrètes.)

" Mais un fait nous paraît établir que la secte, plus nombreuse au Canada qu'en France, y est moins puissante ou moins audacieuse ; je ne dis pas pour cela qu'elle y soit moins dangereuse.

" La Maçonnerie s'y cache encore plus ou moins sous le masque du libéralisme, catholique ou non ; après l'Encyclique de Léon XIII, les journaux de la secte ont voulu endormir l'opinion en faisant croire qu'il n'y a pas de francs-maçons au Canada et que les condamnations de l'Eglise n'y pouvaient atteindre personne. Cette presse perfide veut tromper les catholiques en niant le danger ; elle cherche à les entraîner par des fusions et des alliages équivoques, dans des sociétés et œuvres philanthropiques dont le fond détestable est plus ou moins voilé sous des apparences spécieuses. La secte paraît avoir adopté en Amérique ces manœuvres spécialement hypocrites qui ont fait tant de mal au Brésil et dans les républiques de l'Amérique du Sud.

" En France, la Maçonnerie est plus impudente. Tenant le gouvernement dans sa main, elle étale sa puissance avec une orgueilleuse satisfaction et l'exerce avec une violence qui pourrait devancer sa perte. Voilà, croyons-nous, ce qui distingue les agissements sectaires dans les deux pays. La perverse association varie ses moyens suivant les lieux, suivant ses besoins, et aussi suivant les passions qui la domi-

" De vaillants lutteurs la combattent au Canada avec une infatigable énergie. Citons, notamment, dans la presse, l'*Etendard*, de Montréal, et la *Vérité*, de Québec. Nous avons nommé là deux journaux amis de notre *Revue*, qui, en sa qualité de catholique, compte au Canada des amis nombreux et aussi des ennemis. Les journaux *endormeurs* ne lui ménagent pas leurs attaques, dont elle se tient pour fort honorée. Elle serait désolée de plaire à ces feuilles, comme les *endormeurs* plaisent à la *Chaîne d'union* et autres organes de la Maçonnerie.

" Nous nous intéressons vivement à ce qui se passe au Canada, et nous suivons la lutte que nos amis soutiennent contre la Franc-Maçonnerie. Espérons que là, comme dans la vieille France, l'hérésie maçonnique sera bientôt vaincue. Nous envoyons tous nos souhaits et toutes nos sympathies à nos compatriotes et à nos amis qui gardent si fidèlement le souvenir du "pays des aïeux ;" nous leur disons au revoir, car nous partageons leurs joies, leurs souffrances, et en ce moment nous combattons, comme eux, avec eux contre le même ennemi, pour la même cause, celle de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et de la France dont ils sont, comme nous, les enfants."

Nous avons à plusieurs reprises parlé de certaines sociétés d'ouvriers qui portent le cachet maçonnique et qui sont très répandues au Canada. Ces associations, dont on ne s'occupe pas assez, constituent un grave péril social, car elles sont les auxiliaires de la franc-maçonnerie. C'est par elles que la franc-maçonnerie propage ses doctrines subversives dans toutes les classes de la société ; c'est parmi les membres de ces sociétés que la secte recrute principalement ses adeptes.

Autant les sociétés d'ouvriers organisées sous la protection et la bienveillante surveillance de l'Eglise sont utiles et nécessaires, autant les organisations internationales, obéissant à des chefs inconnus, soustraites à toute influence religieuse, sont pernicieuses et pour l'ouvrier et pour la société.

Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur cette question importante et trop négligée.

D'ordinaire, on ne s'occupe que de la franc-maçonnerie proprement dite. Il y a pourtant au milieu de nous une foule d'organisations qui sont de véritables succursales de la secte.

Une certaine presse répand le bruit que le diocèse des Trois Rivières doit être immédiatement divisé. Cette nouvelle, qui réjouit fort la gent libérale, ne paraît guère fondée. Le correspondant romain de l'*Univers* écrit, en date du 11 octobre, que la Propagande a décidé que la division n'aura pas lieu avant qu'une nouvelle enquête soit instituée.

On parle beaucoup, dans le monde littéraire, du livre de mademoiselle Angers (Laure Conan), intitulé : *Angéline de Montbrun* et publié récemment en volume par M. Léger Brousseau.

Ce n'est pas là un ouvrage ordinaire, et nous nous demandons si les lettres canadiennes ont jamais produit, dans le genre, rien d'aussi pur, d'aussi suave, d'aussi élevé.

La plume de Laure Conan écrit sous la dictée du cœur, — d'un cœur qui a profondément senti les épreuves de la vie et les divines consolations de la foi, et aussi sous la dictée d'un esprit délicat et nourri de fortes et belles lectures.

On dit qu'*Angéline de Montbrun* est l'œuvre d'une débutante. Cela ne ressort guère de ces pages si remplies où le sentiment et la poésie coulent comme d'une source abondante, mais sont contenus par la raison et le goût.

D'un bout à l'autre, ce livre est d'une parfaite noblesse, dans les idées comme dans l'expression, et il atteint à chaque instant ce degré de beauté qui fait jaillir les larmes et qui est inséparable du bon et du bien.

Nous n'hésitons pas à dire qu'*Angéline de Montbrun* est un livre excellent, plein de beautés de premier ordre, et dont la lecture fait du bien à l'âme.

E. G.

A TRAVERS LA PRESSE CANADIENNE.

Morale prêchée dans la *Patrie* par M. Arthur Buies :

" Voyez les Etats-Unis où l'on donne aux enfants, dès leur plus bas âge, une instruction que l'on continue ensuite à tous les degrés jusqu'à son entier développement dans toutes les branches de connaissances. Il n'y a pas là une toute petite ville qui n'ait sa bibliothèque publique et ses clubs de lecture.....

" Mais aussi, les Américains ne sont pas toujours pris aux cheveux pour des naïvetés comme nous le sommes ; ils lisent au lieu de se damner les uns les autres ; ils apprennent *tout, tout*, en sorte qu'ils ont des hommes pour toutes les carrières possibles et pour tous les emplois, tandis que nous n'en avons pas."

Tandis que les protestants éclairés déplorent amèrement le système scolaire des Etats-Unis, système qui conduit ce pays à l'abîme, voici des Canadiens-français qui se pâment d'admiration devant ces écoles, ces bibliothèques, ces clubs de lecture d'où toute idée de Dieu est rigoureusement bannie !

A mesure que l'éducation impie se développe aux Etats-Unis, les crimes de toutes sortes deviennent plus nombreux. Cela est aujourd'hui établi avec une précision mathématique.

Bon nombre de protestants le voient et gémissent.

Chez nous, il se trouve des Canadiens assez aveuglés par le libéralisme pour envier à la République voisine l'athéisme qui la tue.

Il n'y a pas de fausses doctrines au Canada ! Oh non !

* * *

La *Patrie* du 25 nous apporte le compte-rendu d'une séance du *Club national*, de Montréal. A cette séance on a voté une résolution approuvant sans restriction aucune le malheureux mouvement de 37-38, formellement condamné dans le temps par l'autorité religieuse. Grand nombre de discours échevelés et démagogiques ont été prononcés.

M. L. O. David, le modéré, le doux, s'est écrié, en parlant de ceux qui ont condamné ce mouvement révolutionnaire au

nom des principes immuables du christianisme : " O religion, grande, sainte religion, que de sottises ne fait-on pas sous ton invocation."

Cette objurcation retombe sur Mgr Lariguet et tout son clergé.

La marée révolutionnaire monte ici comme ailleurs ; les sourds grondements de la tempête sociale qui a dévasté le vieux monde, se font entendre sur nos rives. *Qui habet aures audiendi audiat !*

* * *

L'*Etendard* du 24 nous apporte le compte-rendu de la fête de saint Luc célébrée le 23 à Montréal par les professeurs et les élèves de l'Ecole de médecine. Avec la gracieuse permission de M. le curé de Notre Dame, cette grande église a été choisie comme lieu de la pieuse réunion. Le vaste temple était presque rempli de fidèles. Les membres les plus éminents du clergé du diocèse et grand nombre de laïques marquants assistaient à la cérémonie.

L'*Etendard* dit à ce propos :

" Cette année, à cause des déplorables malentendus qui avaient eu lieu antérieurement, l'Ecole tenait tout spécialement à faire une affirmation solennelle de sa foi catholique dans la solennisation éclatante de sa fête patronale. Elle voulait aussi par là faire disparaître, s'il en existait encore, les restes de préjugés que l'on avait cherché à répandre sur son orthodoxie, en la représentant comme en désaccord avec le Saint Siège.

" Les proportions que cette fête a prises au point de vue religieux, sont une preuve frappante que l'autorité ecclésiastique ne voit pas d'un mauvais œil l'œuvre de l'Ecole et qu'elle la bénit."

Une lettre particulière de Montréal nous apprend que l'Ecole de médecine compte cette année de 170 à 175 élèves.

* * *

L'*Etendard* a publié une série d'articles fort remarquables en réponse à l'élucubration du Dr Tuke contre l'asile de la Longue Pointe. Notre confrère a victorieusement réfuté, par des faits et des chiffres incontestables, chacune des assertions mensongères et calomnieuses du fanatique *scientist*.

Nouvelles générales

Mgr Moreau, évêque de Saint Hyacinthe, vient d'adresser aux journaux de son diocèse une lettre pour demander aux journalistes d'éviter avec soin la reproduction des faits divers scandaleux qui souillent malheureusement trop souvent les colonnes de certaines feuilles canadiennes.

Les dégâts causés par la récente explosion au parlement provincial sont loin d'être aussi considérables qu'on le croyait d'abord ; ils ne dépassent pas \$3,000, affirme-t-on.

Jusqu'ici les auteurs de cet attentat ont échappé aux recherches de la police.

Le vénérable archevêque Bourget vient de célébrer le 85e anniversaire de sa naissance. Sa Grandeur est encore pleine de vigueur et il est permis d'espérer qu'elle nous sera conservée longtemps en core.

La commission parlementaire *in re Mer-*

cier a repris ses travaux le 28. Plusieurs des itoyens les plus respectables de Québec ont déclaré que M. B. Trudel est croyable sous serment.

Le mikado du Japon vient d'instituer une noblesse comprenant 11 princes, 24 marquis, 76 comtes, 374 vicomtes et 74 barons.

Des nouvelles reçues de Hong Kong, par voie de San Francisco, mandent que les Chinois ont détruit les missions catholiques en plusieurs endroits.

NOUVELLES D'EUROPE.

M. Malou, chef du cabinet belge, a donné sa démission et M. Berncart, catholique l'a remplacé. Il y a eu un remaniement ministériel.

On signale une tentative sur la vie du roi des Belges.

Il y a eu dernièrement à Londres une réunion monstre de radicaux pour demander l'abolition de la chambre des lords. On dit que cent mille personnes ont pris part à cette démonstration.

Il y a eu de nouvelles émeutes électorales en Belgique ces jours derniers. On signale aussi des émeutes électorales en Allemagne.

Une dépêche de Constantinople signale un soulèvement parmi les Albanais.

Une dépêche de Paris annonce que les Frères des écoles chrétiennes ont choisi pour leur général le frère Joseph, qui a été plusieurs années supérieur du conseil de l'Éducation.

M. Trevelyan, *chief Secretary* de l'Irlande, a donné sa démission. On regarde cette démission comme une victoire pour Parnell.

T T T

LE MAGASIN DE THE

206 RUE ST-JOSEPH | 206 Rue et Faubourg SE-ROCH | ST-JEAN

Venant d'être reçu un assortiment considérable de Thé consistant en Thé Japon de toutes sortes, Thé vert Impérial, Younghyson, Gunpowder, Thé noir de choix, des Indes et de la Chine. Tous ces thés sont vendus au détail pour le prix du gros. Toute personne qui achète à ce magasin a droit à un magnifique présent. N'oubliez pas que le vrai magasin de thé est à l'enseigne du CHINOIS.

J. B. ROUSSEAU
QUÉBEC

AVIS AUX PRISEURS

Bonne nouvelle pour les priseurs. La maison **B. Houde & Cie**, MANUFACTURIERS DE TABAC, si avantageusement connue vient de mettre sur le marché un *Nouveau Tabac à Priser*, Tabac rapé. Le consommateur pourra se le procurer soit à l'état naturel ou rose, en jarres de 5 lbs, chez tous les épiciers de gros et de détail de la ville, et chez les marchands de tabac.

NOUVEAUTES

MARCHANDISES

D'AUTOMNE

Stock entièrement Nouveau!
Pas de vieux Stock!

IMMENSE AVANTAGE!

Le soussigné se fait un devoir, à l'occasion de la saison d'automne, d'adresser à ses nombreux pratiqués, ses plus sincères remerciements pour le libéral encouragement qu'elle lui ont donné depuis l'ouverture de son magasin, le printemps dernier.

Il profite aussi de cette circonstance pour leur annoncer ainsi qu'au public en général que son magasin a l'immense avantage de renfermer un stock de marchandises essentiellement nouvelles, toutes de premiers choix et du dernier goût. Impossible d'y trouver de ses marchandises passées de mode et qui ont vieilli sur les tablettes, cela ne se voit que dans les anciens magasins.

Chez le soussigné, les acheteurs n'ont rien à craindre de ce côté puisque toutes ses marchandises, sans en excepter une seule, proviennent des achats du printemps et de l'automne 1884.

Le soussigné n'ayant rien épargné pour pouvoir répondre et donner pleine satisfaction aux acheteurs de toutes les classes de la société, ose espérer sur la continuation du généreux encouragement de ses amis et du public en général.

Venez voir notre magnifique stock de marchandises d'automne. Aucune marchandise des années passées, toutes de cette année et toutes aussi du meilleur choix et dans les prix les plus réduits. Encore une fois pas de vieux stock dans notre magasin.

AU PUBLIC D'EN PROFITER!

P. F. JOBIN

No 142, RUE SE-JOSEPH

vis-à-vis le Bloc Liberté.

PATENTS

MUNN & CO., of the SCIENTIFIC AMERICAN, continue to act as Solicitors for Patents, Caveats, Trade Marks, Copyrights, for the United States, Canada, England, France, Germany, etc. Hand Book about Patents sent free. Thirty-seven years' experience. Patents obtained through MUNN & CO. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, the largest, best, and most widely circulated scientific paper, \$3.00 a year. Weekly. Splendid engravings and interesting information. Specimen copy of the Scientific American sent free. Address MUNN & CO., SCIENTIFIC AMERICAN Office, 251 Broadway, New York.

VENTE POUR CLORE

Abandon des Affaires

Ayant résolu d'aller m'établir dans l'Ouest, j'offre en vente mon immense fonds de commerce, de chapeaux et de fourrures.

A un Rabais Considérable

Le tout doit être vendu sans réserve. La vente est commencée depuis le 24 septembre.

JAMES C. PATERSON

Tous les comptes dûs doivent être payés immédiatement.

SAISON 1884

LA GRANDE VENTE A REDUCTION

est commencée chez

F. X. LEPAGE

MARCHAND IMPORTATEUR

53, RUE DE LA COURONNE ST-ROCH

La maison F.-X. Lepage a l'honneur de prévenir le public de la ville et de la campagne, qu'il vient de faire des réductions considérables sur ces marchandises de printemps et d'été, les réductions sont réelles, et nous prions les acheteurs de venir par eux-mêmes, s'assurer de la vérité de ce que nous avançons.

Tous les départements sont complets, l'assortiment est considérable.

Quant aux prix, nous garantissons pleine satisfaction surtout dans les articles suivants.

Drap, Casimirs, Tweeds, Serges, Coton, Shirting, Coton à chemises, Indiennes, Etoffes à Robes, Cachemire noir, Paramata, Crêpe.

Spécialité: articles de Deuil, Chapeaux pour hommes, Hâtes faites, et faites à ordre, etc., etc

Venez, venez, et vous serez satisfaits.

Espérant que le public nous favorisera d'une visite, nous prions les acheteurs de ne pas oublier l'adresse.

F. X. LEPAGE

53, Rue de la Couronne

St-Roch, Québec

ARRÊTEZ-VOUS ICI PASSANT!

Le magasin d'épicerie de Elzéar Chouinard, 11 rue St Pierre est le tombeau des prix exorbitants!!!

ÉPICERIES AUSSI VARIÉES QUE POSSIBLE
RIX AU-DESSOUS DE TOUTE DE
AUTRE MAISON!

Cet établissement garde les célèbres vins Barton, Guestier, Médoc, Château-Margaux, Paul-Émile, Remusat St-Julien Médoz, Supérieur graves, Pontier Canet, Macon etc., Les cognacs aux marques suivantes: Martelo Heesey, J. Babin, Dubois, Bisquit, Boucher, les champagnes provenant des célèbres maisons Duc Montebella, Louis Roderer, Jules Munin, Piper Heidsieck, Carte-Blanche et les liqueurs françaises les plus renommées. Ce département est tenu sur un tel pied que le plus délicat dégustateur devra s'en déclarer ébahit.

CIGARES ET TABACS

Une spécialité. La maison Chouinard ne craint pas de mettre au défi tout autre importateur de cigares. Une simple visite édifiera sur ce point.

CONSERVES ALIMENTAIRES!

Depuis l'ouverture de la saison de piquette et de villégiature, mille maisons n'ont opéré un plus grand écoulement de conserves de toutes sortes et nous invitons le public amateur à suivre le courant pour s'en convaincre de l'excellence de la maison Chouinard sous ce rapport.

SAVONS! SAVONS!

Les célèbres savons du Dr Perrault, Saint-Eustache, P. P., sont très en vente à cet établissement. Voici dix-huit marques de ces savons dont la valeur est attestée par des certificats notariés et assermentés:

- SAVON No 1 pour démangeaisons.
- SAVON No 2 détersif
- SAVON No 3 contre les lentes, poux, morpions, parasites, acarus, et pour toutes espèces de vermines.
- SAVON No 4 pour ulcères
- SAVON No 5 pour dartres.
- SAVON No 6 pour la teigne
- SAVON No 7 pour maladie de la barbe.
- SAVON No 8 contre les taches de rousseur
- SAVON No 9 contre le rhumatisme.
- SAVON No 10 pour goitre [grosse gorge].
- SAVON No 11 désinfectant.
- SAVON No 12 pour le rifle.
- SAVON No 13 pour les crevasses.
- SAVON No 14 pour embellir la peau et donner un beau teint à la figure.
- SAVON No 15 pour la gale des animaux et toutes espèces d'ulcères et de blessures.
- SAVON No 16 pour les moustiques.
- SAVON No 17 pour la gale.
- SAVON No 18 pour les hémorrhoides.

Une visite est sollicitée au

No 11 RUE SAINT PIERRE ELZÉAR CHOUINARD

Vendredi, Vendredi, Grand Avantage

AU PUBLIC OUVRIER.

Samedi soir de 8 heures du soir à 10 heures du soir.—Nous offrirons en vente, 100 Paires de pantalons, par laine, dans le prix si bas, que c'est presque incroyable.
Un Patron à \$1.18, \$1.30, \$1.32, 4 Patrons à \$1.35, 3 Patrons à \$1.40, 2 Patrons à \$1.50, \$1.60, \$1.75.
Tous ces pantalons, valent le moins \$2.50, chaque Paire n'importe où. Ils sont tous laines, et propres à n'importe quel Travail.

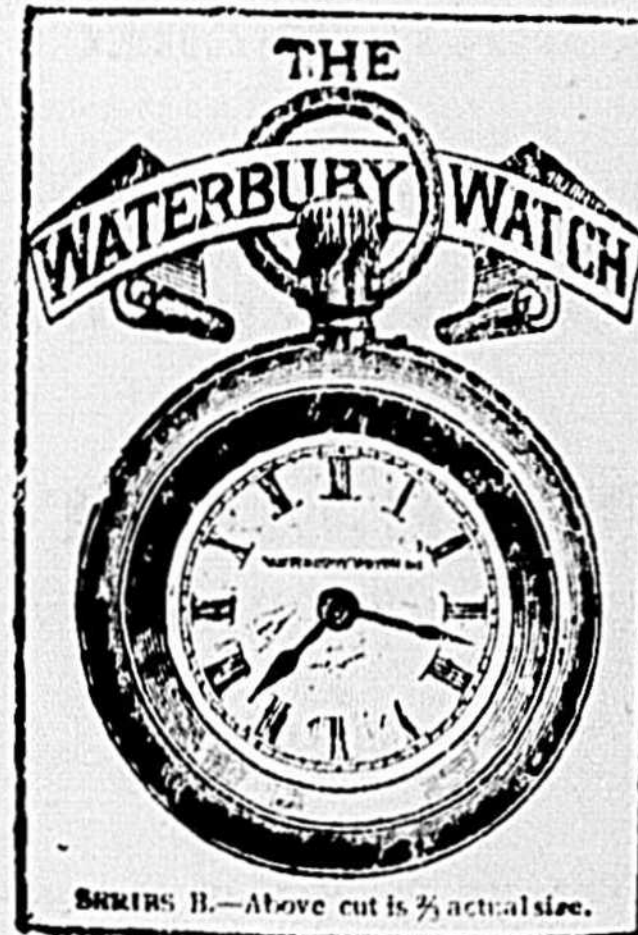
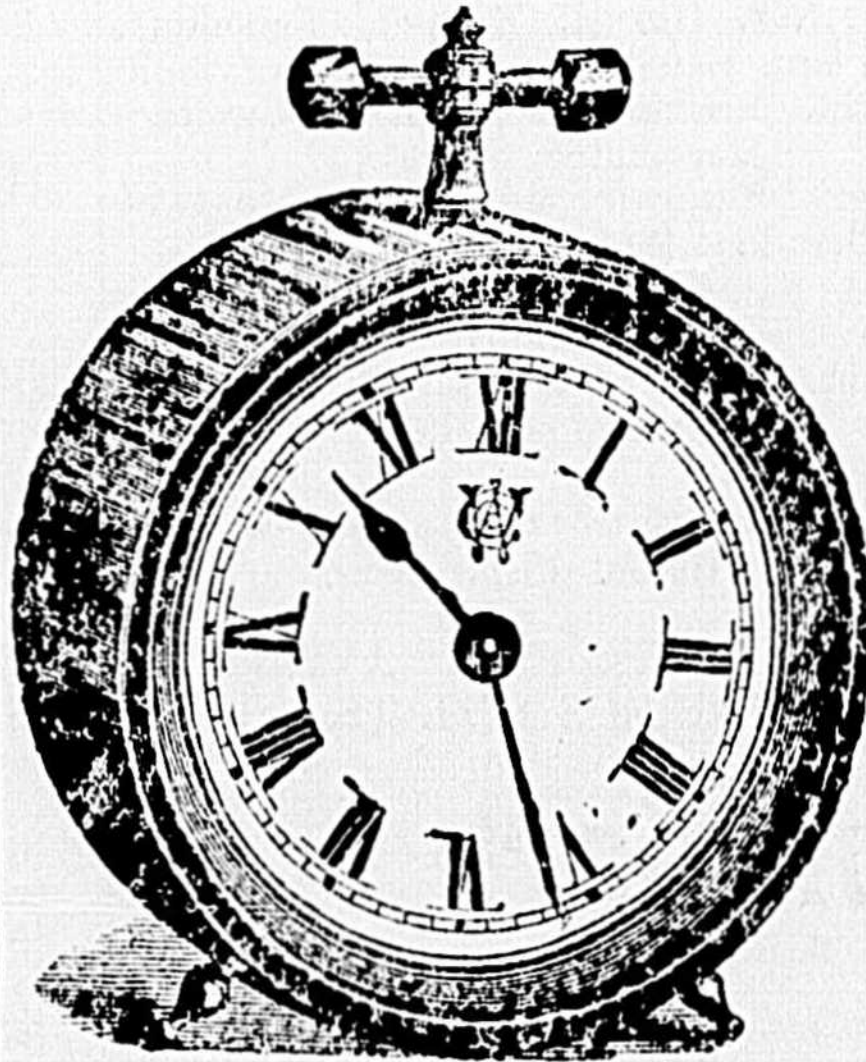
PRENEZ-EN NOTE

Samedi soir, seulement de 8 hrs à 10hrs, Nous ne vendrons qu'une paire à une seule pratique afin que chacun ait une chance de profiter du magnifique marché que nous lui offrons. Tous ces effets sont de 1ère qualité.

Nos autres départements sont au complet et nous vendons aux prix des manufactures. Nous fabriquons nous-mêmes et nous pouvons vendre aux prix que les marchands payent pour les mêmes marchandises. Nos pardessus à \$5.50 sont insurpassables. Ils sont tous bien faits et bien doublés. Demandez à les examiner. Voyez les pardessus meilleurs à \$7.50 et à \$10.

Départements d'habillements d'enfants est au complet, et nous faisons beaucoup d'affaires. Nos prix sont si bas, qu'il y a un épargne de 20 à 30 pour cent sur chaque achat d'habillements, nous offrons de tous les genres.
A \$2.00 2.50, 2.75 3.00

Il nous fera plaisir de vous servir, et de vous voir revenir souvent,



La Cie Grande Union
95 RUE ST JOSEPH ST ROCH QUÉBEC

LITTÉRATURE

A VENDRE A GRANDE REDUCTION

- Vie des Saints pour tous les jours de l'année illustrée, broché gd, il 8 \$1 00
- Les martyrs, par le vicomte de Chateaubriand, " n 8 0 50
- Itinéraire de Paris à Jérusal in 8 0 5
- Saint Louis et son siècle, mar le vicomte Walsh' in 8 0 50
- Jeanne d'Arc, par Marius de Sepet in 8 0 50
- Fabiola ou l'Eglise des Catacombes, par S E le card. Wiseman in 8 0 50
- Le comte de Tyrone, par C. Guenot in 8 0 50
- Aventures de Blucette et de Quoquelicot par Maurice Barr, in 8 0 50
- Histoire de St Augustin, par M. Poujoulat 2 volumes in 8 1 25
- Histoire de la Révolution française, 2 volumes, id 8 1 25
- Silyio Pellico, par Mme Noillez in 8 0 50
- Bénéfaits du catholicisme dans la société par l'abbé Pinard, in 8 0 50
- Serviteurs et commensaux de l'homme, par M. Germain Leduc, in 8 0 50
- La doctrine catholique par Bourdaloue et Massillon, in 8 0 50
- Pierre Saintive par L. Veillot, in 8 0 50
- Le planteur de Java, par H. Guenot in 8 0 20
- Duguay Trouin par F. Koning in 8 0 20
- Histoire de Anne de Bretagne, par J. J. E. Roy, in 8 0 20
- Le bon Esprit (conseils), par Maurice Leprovost, in 8 0 25
- Le chrétien de nos jours, par l'abbé Beautain, 2 vols. in 12 1 30
- La chrétienne de nos jours par l'abbé Beautain in 12 1 30
- Les choses de l'autre monde, in 12 0 65
- La belle saison à la campagne par l'abbé Beautain in 12 0 65
- Histoire d'Urban V, et de son siècle, par l'abbé Magnan, in 12 0 40
- Vie du Pape Pie IX, ses œuvres et ses discours, par J P Tardivel in 12 0 25
- La verrerie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours par A. Sauzay in 12 0 60
- Cinq mois chez les Français d'Amérique voyage au Canada et à la rivière rouge de nord, par H. de Lamothe broché in 12 1 00
- Lettre sur les Etats Unis, et le Canada, par M. G. de Molinari, " 0 85
- Histoire populaire du Canada, par Hubert Larue, in 12 0 40
- Revue de l'histoire moderne 2 vols brochés in 12 0 75
- Quelques erreurs sur la Papauté par Louis Veillot broché in 18 0 35
- Bible illustrée ou récits de l'ancien nouveau Testament broché in 12 0 50
- Théologie Dogmatique par le Cardinal Gousset 2 forts vols in 8 4 00
- Dictionnaire Français par Littré, (abrégé) relié en percaline gd, in 8 4 00
- Arithmétique commerciale et pratique, par Edmond Degrange, broché in 8 0 90
- Traité de correspondances commerciales, par Edmond Degrange, broché in 8 0 90
- Traité de Typographie, par Henri Fournier broché in 8 1 20
- Les Merveilles du monde universelle par M. de Fonvielle broché in 12 0 60
- Éclaires et Tonnerres par W. de Fonvielle broché in 12 0 60
- Le Corps, humain par A. Le Pileur relié tranche rouge in 12 1 00
- Les Monstres Marins par E. Maugy, relié tranche rouge in 12 1 00

L. DROUIN & Frere

Libraires & Imprimeurs

ST ROCH, QUEBEC

COMPTOIR DE QUEBEC

EMILE JACOT

171 RUE ST JOSEPH ST ROCH

QUEBEC

Grand choix de Montres en or, argent et nickel pour hommes et pour dames. Grand assortiment de chaînes longues et courtes, des bracelets, des bagues surmontés de diamants, rasés et perles fines, d'alliances et de cravates à thé en molitz. Riches éventails, porte bouquet, boutons de fantaisies, beaux choix de pipes en écumes, etc.

Le tout vendu à des prix défiant toute

concurrente

LIBRAIRIE

ST ROCH

L. DROUIN & Frere

Libraires & Imprimeurs

116 Rue St Joseph St Roch QUEBEC

Assortiment general de Littérature, livres de prières, livres classiques, livres de prix pour les écoles, livres blanc Papeterie, imagerie, articles religieux. vin de messe, cierges, hosties veilleuses, etc.

DEPOT GENERAL DE JOURNAUX

FRANÇAIS ET ANGLAIS

IMPRIMERIE de la "VERITE"

Notre atelier d'imprimerie est maintenant au complet, et nous sommes en position d'exécuter promptement toutes commandes d'impressions

Nos caractères sont tout neufs, d'un goût parfait et du dernier choix.

Nos amis ne sauraient trop encourager notre œuvre qu'en nous favorisant de leurs commandes.

Une visite est respectueusement sollicitée.

L. Drouin & Frere

AVIS AUX MÈRES!

Êtes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE Mme WINSLOW. Sa valeur est inappréciable. Il soulagera le pauvre petit malade immédiatement. Vous pouvez compter sur ce remède mère, il ne peut vous tromper. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, régularise l'estomac et les intestins, guérit les coliques produites par les vents, réduit l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système. Le SIROP ADOUCISSANT DE MADAME WINSLOW POUR LES ENFANTS A L'AGE DE LA DENTITION est agréable au goût et c'est la prescription d'une des nourrices les plus anciennes et les plus habiles et médecins en même temps des Etats-Unis.

Il est en vente chez tous les droguistes dans le monde entier. Prix : 25 cents la bouteille.

AVIS

Aux Fabriques et aux Communautés Religieuses

Plusieurs Milliers de Plastres à prêter

Les Fabriques et les Communautés Religieuses pourraient effectuer des emprunts avantageux en s'adressant à

M. le Notaire Chs. GRENIER,

266, RUE ST-JOSEPH, SL-ROCH

QUEBEC

NOUVELLE PHARMACIE

Dr J M MACKAY & Cie

Docteur en médecine,

Maître en chirurgie, chimiste et pharmacien.

42 Rue de la Fabrique, 42

Quebec

BULLETIN COMMERCIAL.

Jeunes gens lisez ceci : — La Voltaic Belt Co, de Marshall, Michigan offre d'envoyer à l'essai pour 30 jours leurs célèbres ceintures électriques à toutes personnes, jeunes ou vieilles souffrant de débilité nerveuse, perte de vitalité et de foie et aussi rhumatisme, névralgie, paralysie et autres maladies. On garantit le rétablissement complet de la santé, la vigueur et la force. Il n'y a aucun risque puisqu'on accorde 30 jours d'essai. Ecrivez-leur de suite et on vous enverra gratis un catalogue illustré.

MANUFACTURE D'ORGUES

Les fabriques et les communautés trouveront un immense avantage en s'adressant à M. N. Dery pour la confection d'orgues de toutes grandeurs pour églises et chapelles. Ouvrage garanti. Prix modéré.

NAPOLEON DERY

466, Rue St-Jean, 466

Quebec

AUTOMNE 1884

LA MAISON

BLUMHART & RIVERIN

A l'honneur d'informer le public de la Ville et de la Campagne de son immense assortiment d'ÉPICERIES, VINS ET LIQUEURS est au complet et qu'ils sont en vente A DES PRIX DÉFIANT TOUTES COMPÉTITION :

- Sucre Barbade, Sucre raffiné, Sucre Granulé, Sucre en Morceaux
- Thé vert depuis 15 cts à \$1.00 la livre, Thé Japon depuis 10 cts. à 80 cts. Thé Noir depuis 15 cts à \$1.00
- Café Moka, Café Java, Café Jamaïque etc., etc.
- Sirop Barbades, Sirop Portorico, Sirop Trinidad, Sirop Antigua
- Raisins Valence, Raisins Sultana, Raisins de table, Raisins Verts (Grappes)
- Figues, Amandes, Avelines, Noix
- Fromage Canadien, Fromage Anglais, Fromage de Gruyère

CONSÈRVES ALIMENTAIRES

- Pois Verts français, Haricots, Asperges, Patés de foie gras, Truffes, etc., etc.
- Marinades en bouteilles et au gallon, Epices
- Corn Starch, Empois etc., etc.

Tabac Coupé, Tabac, Torquette Noire et Jaune, Cigares depuis 75 cts à \$8.00 la boîte

Huile Charbon Canadienne, Astrale, Lagonia, Kerosine.

Huile de Morue, Huile de Loup Marin, Huile d'Olive etc., etc.

Liqueurs

Vin, Sherry depuis \$1.20 à \$6.00, Vin de Messe, Coll. Vin d'Opporto depuis \$1.20 à \$6.00

Whiskey, Rye, Gin de Kuyper, Jamaïque, Old Tom Gin, Eau-de-Vie (Brandy) très vieille Benedictine, Chartreuse, Kirsh, Curacao, Maraschino, etc., etc.

Champagne, Duc de Montebello, Moët et Chandon, Piper Heidsieck etc.

Claret et Sauterne, Société des Entrepôts de Moulis

Barton et Guestier, Remusat & frère, en bouteille et au gallon.

Et une quantité d'autres articles qui composent notre assortiment d'Épiceries.

ENEZ VOIR NOS PRIX AVANT DE FAIRE VOS ACHATS.

Blumhart & Riverin No 45

RUE DE LA COURONNE

ST-ROCH, QUEBEC

AVIS

Aux cultivateurs et aux marchands de la campagne.

TANNAGE A LA FAÇON

J'ai l'honneur de solliciter votre patronage en faveur de mon établissement de tannerie qui, depuis quarante cinq ans donne la plus grande satisfaction à tous ceux qui me donnent des peaux à tanner.

Je ne fais que du cuir de première qualité sous le rapport du tannage et du corroyage. Mes prix sont les plus réduits.

Les pratiques éloignées voudront bien m'expédier les peaux à tanner à bord des goëlettes, steamers ou chemins de fer. Je vais les chercher moi-même au quai et les prends sous mes soins dès qu'elles sont arrivées. Je me charge aussi de porter le cuir à bord des goëlettes, dès qu'il est prêt.

Veillez me notifier quand vous mettez vos peaux à bord.

Correspondance sollicitée. A VENDRE—CUIR ROUGE constamment en magasin

JOSEPH DUGAL TANNEUR

330 332 Rue St valier

ST ROCH QUEBEC

Librairie Saint Jean Baptiste 27 Rue Buade 27 QUEBEC

NOUVELLEMENT REÇU

- Correspondances de Ls Veillot 2 in 8 \$3.00
- Hommages à Ls Veillot in 8 1.85
- Conférences N. D. de Paris. R P Monsabré 14 in 12 10.50
- Conférences conventuelles R P Monsabré 4 vols. in 12 3.00
- Œuvres polémiques de Mgr Freppel 5 vols 4.50
- Éléments de la philosophie par Sansevino 3 vols in 8 8.50
- Compendium de la philosophie par Sansevino 2 in 8 3.50
- Philosophie chrétienne du R P Ventura 3 vols in 8 4.00
- Cours de Philosophie par Rattier 4 12 rel (D'occasions) 3.00
- Cours de Philosophie par Jaffre in 8 2.00
- Philosophie fondamentale de Balmès 3 in 12 2.75
- Histoire de la philosophie par l'abbé Vallet in 12 1.00
- Théologie mystique de Schram 2 vols in 8 [2.50
- Institutions théologiques de Libermann 5 vols in 8 5.00
- Concordantiarum in 8 vols reliés 2.50
- Biblia Sacra in 8 vols 1/2 chagrin 2.00

Nous gardons toujours en mains pour les bibliothèques privées ou paroissiales les ouvrages de Veillot, Nicolas, Gauthier, Féval, Craven, Monnot, Navery, Lamothe, Devoille et une quantité d'autres bons livres. Une visite est respectueusement sollicitée.

F.X.FOURNIER & CIE

CHARLES VALIN

Marchand de cheveux

SUCCESSEUR DE WILLIAM HICKMAN

Coiffeur de Madame la marquise de Lansdowne et a été le coiffeur de tous nos gouverneurs

52 rue de la Fabrique, Québec 52

Vient de recevoir un grand assortiment de Perruques, Couettes en cheveux, Frisettes, Toupets, Couleux, Nates, etc.

Envoyez vos peignures par la poste, elles seront travaillées au dernier goût. Travaux de cheveux en tous genres et à des prix très modérés.

EAU VALINOISE pour empêcher les cheveux de tomber.

Spécialité pour théâtre